

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 10 juillet 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 25

Délibération n° BC-2023-094

**Objet de la délibération : MUSEE DES COMTES DE PROVENCE - ADHESION AU RESEAU
MICRO-FOLIE ANNEE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente à Brignoles (près de la piscine), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 3 juillet 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GUEIT Laurent, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

VERAN Jean-Pierre donne procuration à BREMOND Didier, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à DEBRAY Romain, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck.

Absents : BOURLIN Sébastien, ARTUPHEL Ollivier, HOFFMANN Olivier, TONARELLI Patrice.

Secrétaire de Séance : Nicole RULLAN

Monsieur Serge LOUDES expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

CONSIDERANT la compétence Affaires Culturelles exercée par la Communauté d'Agglomération ;

CONSIDERANT que dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte gère le Musée des Comtes de Provence situé à Brignoles ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération a mis en place le musée numérique Micro-folie au sein du Musée des Comtes de Provence en 2020 ;

CONSIDERANT la volonté de l'Agglomération de la Provence Verte d'adhérer au Réseau Micro-folie pour l'année 2023 ;

CONSIDERANT que cette adhésion permettra :

- De mettre en œuvre l'application du Musée numérique ainsi que ses mises à jour ;
- D'enrichir la programmation avec des contenus additionnels des partenaires ;
- D'échanger avec les équipes du réseau Micro-folie ;
- De bénéficier des propositions du Réseau Micro-folie ;

CONSIDERANT que le montant de l'adhésion au Réseau Micro-Folie s'élève à 1 000 euros pour 2023 ;

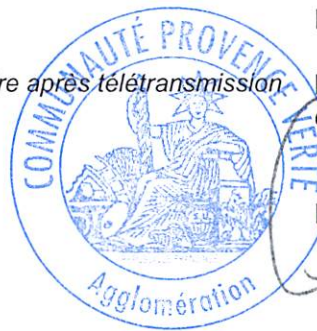
Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à l'association Réseau Micro-folie (Etablissement Public du Parc de la Grande Halle de la Villette – 221 avenue Jean-Jaurès – 75 019 PARIS) pour un montant de 1 000 € au titre de l'année 2023.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous documents y afférents.
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget principal 2023 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 10 juillet 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND